

Chemin de fer
Prescriptions suisses de circulation des trains
(PCT; R 300.1–.15)¹

742.173.001

du 15 décembre 2014 (Etat le 1^{er} juillet 2015)

RO 2015 1741

¹ Ces prescriptions de l'Office fédéral des transports (OFT) remplacent les PCT du 31 oct. 2011. Non publiées au RO, ces prescriptions ne figurent pas au RS. Elles entrent en vigueur le 1^{er} juil. 2015 et peuvent être obtenues auprès de l'OFCL, vente des publications fédérales, 3003 Berne. Les PCT sont aussi disponibles sur le site internet www.bav.admin.ch de l'Office fédéral des transports (OFT).

